



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220930-DEL078092022-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

ETAIENT ABSENTS :

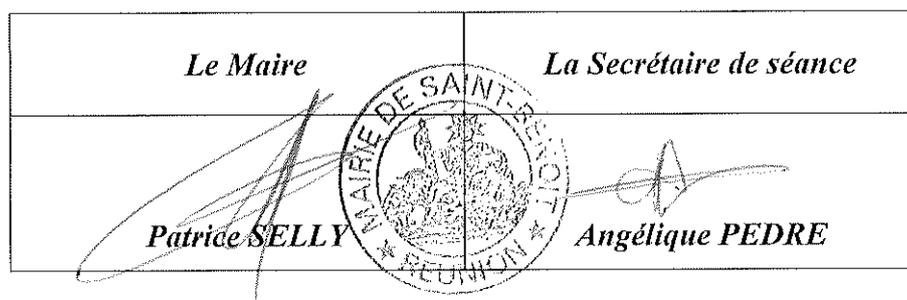
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 001 – 02 – 2020 EN DATE DU 6
FEVRIER 2020 PORTANT CESSION D’UN TERRAIN COMMUNAL A
LA SARL LE VERGER CREOLE – PARCELLE BW 1 081**

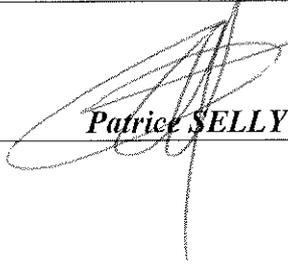
LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire

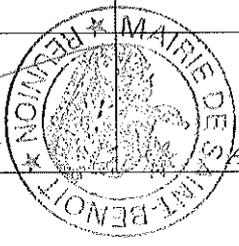
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,
- VU** le Rapport N° 078 – 09 - 2022 du Maire,
- VU** l’avis favorable de la commission Cadre de Vie,
- VU** la délibération N°007–03–2019 en date du 19 mars 2019 portant Extraction du Domaine Public – désaffectation et déclassement de la parcelle BW 90 du Domaine Public,
- VU** la délibération N°001-02-2020 en date du 06 février 2020 portant Cession d’un terrain communal à la SARL Le Verger Créole – parcelle BW 1081,
- Considérant** qu’aucun permis de construire portant sur le projet ci-dessus mentionné n’a été déposé par l’acquéreur dans le délai imparti par la promesse de vente conclue le 17 juin 2020 entre la Commune de Saint-Benoît et l’acquéreur,
- Considérant** que, en conséquence, la signature de l’acte authentique de vente, prévue au plus tard le 17 décembre 2021 par ledit compromis n’est pas intervenue, rendant les dispositions du compromis de vente caduques,
- Considérant** enfin, qu’il est nécessaire de repenser la place de ce terrain dans le cadre de l’extension du cimetière de Sainte-Anne,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L’UNANIMITE

de prononcer le retrait de la délibération N°001-02-2020 du 06 février 2020 portant cession d’un terrain communal à la SARL LE VERGER CREOLE – parcelle BW 1081.

Nombre de votant : ... 33
Pour : ... 33
Contre : ... 0
Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Angélique PEDRE</i>



Objet **RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 001 – 02 – 2020 EN DATE DU 6
FEVRIER 2020 PORTANT CESSIION D’UN TERRAIN COMMUNAL A
LA SARL LE VERGER CREOLE – PARCELLE BW 1 081**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU la délibération N°007-03-2019 en date du 19 mars 2019 portant Extraction du
Domaine Public – désaffectation et déclassement de la parcelle BW 90 du Domaine Public,

VU la délibération N°001-02-2020 en date du 06 février 2020 portant Cession d’un
terrain communal à la SARL Le Verger Créole – parcelle BW 1081,

Je vous rappelle que, par la délibération susvisée en date du 06 février 2020, le Conseil
Municipal a approuvée la cession du terrain communal cadastré BW 1081, issu de la parcelle
BW 90, à la SARL Le Verger Créole, ce dernier s’étant porté acquéreur.

La parcelle concernée, d’une superficie de 2 010 m², se situe à Sainte-Anne, près du
cimetière et abrite notamment les locaux vétustes occupés anciennement par le centre médico-
social du Département et l’ARFUTS.

Elle se situe en zones urbaine (Uap) et naturelle (N) du PLU en vigueur.

La cession avait été actée au prix de **400 000 euros** suite à l’avis des Domaines 2020-
410V0030 daté du 17 janvier 2020, et avait pour but de permettre la réalisation, par
l’acquéreur, de locaux dédiés aux professions de santé.

Considérant qu’aucun permis de construire portant sur le projet ci-dessus mentionné
n’a été déposé par l’acquéreur dans le délai imparti par la promesse de vente conclue le 17
juin 2020 entre la Commune de Saint-Benoît et l’acquéreur,

Considérant que, en conséquence, la signature de l’acte authentique de vente, prévue
au plus tard le 17 décembre 2021 par ledit compromis n’est pas intervenue, rendant les
dispositions du compromis de vente caduques,

Considérant enfin, qu’il est nécessaire de repenser la place de ce terrain dans le cadre
de l’extension du cimetière de Sainte-Anne,

Je vous propose de prononcer le retrait de la délibération N°001-02-2020 du 06 février 2020
portant cession d’un terrain communal à la SARL LE VERGER CREOLE – parcelle BW
1081.

Je vous prie d’en délibérer
Le Maire